

Séance du 12/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze du mois de décembre à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances à la salle Phénix, les membres du Conseil municipal de la Commune de Moissannes, sous la présidence de Monsieur BREGAINT Jean-Louis, Maire de Moissannes, dûment convoqués le 5 Décembre 2025.

Présents : Monsieur BREGAINT Jean-Louis, Monsieur TALABOT Dominique, Monsieur DORLIAT Guillaume, Monsieur RENAULT Alain, Monsieur BARRA Pierre-Yves, Monsieur ANGLERAUD Alexandre, Monsieur LASSENE Jérôme, et Madame PIARROUX Audrey.

Absents : Monsieur ROCHE Bruno, Madame DESAGE Angélique et Madame BARRAUD Samantha.

Procurations : Madame BARRAUD Samantha donne procuration à Madame PIARROUX Audrey

Le secrétariat a été assuré par : Madame PIARROUX Audrey

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	11
<b>Nombre de Membres présents :</b>	8
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	9
<b>Votes Pour :</b>	9
<b>Votes Contre :</b>	0
<b>Abstention :</b>	0

OBJET : TARIFS CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de l'an dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté les nouveaux tarifs concernant la facturation des concessions funéraires pour la commune de Moissannes pour l'année 2026:

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

La Présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle

99\_DE-087-218709905-20251212-2025\_53-DE

Concession du cimetière:

Le m2 → 45.00€

Columbarium → 380.00 € pour 15 ans

Tarif d'enregistrement :

35.00 €

Fait et délibéré en séance

Le 12/12/2025

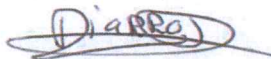
Le Maire

BREGAINT Jean-Louis



La secrétaire de séance :

PIARROUX Audrey



Publiée le : 18/12/2025

La Présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges le 17/12/2025

de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-007-216709905-20251212-2025\_53-DE